

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 29 novembre 2022

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

23 novembre 2022

Date d'affichage:

23 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Gilbert GUILLOUX par Dominique DEBAUX, Marie-Agnès FERNANDEZ par Brigitte DARMEDRU, Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie SARRAU

Objet: PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE : ANNÉE 2021 - DE_2022_46

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2021 évoqué lors du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Mâconnais-Beaujolais le 27 septembre 2022.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2021.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 12 / 2022
et publié ou notifié
le 01 / 12 / 20 22



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 071.217100841.20221129-DE_2022_46-DE